

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Fente:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez BONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
EWIG, r. Ambroise-Richel, 9;
BLAYATTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAVITTE & Co,
Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Octobre 1881.

Chronique générale.

Nous tenons de source sûre que le gou-
vernement italien et le gouvernement anglais
ont fait savoir à leurs représentants à Paris
que si la Chambre française vote l'enquête
parlementaire sur les causes des événements
tunisins, ils demanderont à la Chambre
des députés que M. Maccio et son prédéces-
seur au consulat de Tunis, le chevalier Pina,
soient entendus comme témoins. Le gouver-
nement anglais, de son côté, veut faire en-
tendre M. Scheegus qui a été pendant
trente ans consul à Tunis.

Le ministre des affaires étrangères, qui
avait autorisé d'office M. Roustan à pour-
suivre l'Intransigeant pour diffamation, a re-
fusé à M. Roustan l'autorisation qu'il lui
avait demandée par dépêche de poursuivre
M. de Billing, que M. Roustan croit être
l'auteur de plusieurs articles parus dans di-
vers journaux radicaux.

Dans la même dépêche, M. Roustan re-
mercie le ministre de son autorisation de
poursuites contre l'Intransigeant, lui déclara-
nt qu'il ne veut pas en user.
(Tablettes d'un Spectateur.)

Si l'occupation a lieu, le Bey abdiquera,
et le gouvernement français lui offrira en
France une résidence avec un traitement.
C'est Mustapha qui négocie actuellement
cette affaire avec M. Barthélemy Saint-Hi-
laire.

La préfecture de police se préoccupe vi-
vement de l'organisation des comités radi-
caux et de la propagande démagogique,

dont elle constate les progrès dans les grands
centres.

Nous croyons savoir que M. Camescasse
a l'intention de demander au conseil muni-
cipal et au ministère de l'intérieur les cré-
dits nécessaires pour augmenter, dans une
proportion considérable, 2,000 environ, le
nombre des gardiens de la paix, les effectifs
actuels étant insuffisants. (National.)

Une des questions qui ont le plus préoc-
cupé le dernier conseil des ministres, c'est
l'attitude que doit prendre le gouvernement
vis-à-vis des intransigeants, dès l'ouverture
des Chambres, à propos de leur demande
d'enquête sur les affaires de Tunisie.

MM. Ferry, Barthélemy Saint-Hilaire et
Farre veulent qu'on oppose la question
préalable à cette demande. Ils ont déclaré à
leurs collègues que, si l'enquête est admise,
ils rendront immédiatement leurs porte-
feuilles.

La seule concession qu'ils aient faite c'est
que, la question préalable étant votée, l'en-
quête sera réservée pour être faite après la
termination des insurrections tunisienne et
algérienne.

Plusieurs personnes qui ont reçu d'Al-
gérie, et même de différents endroits de l'in-
térieur de la France, des lettres décachetées,
d'autres dans lesquelles certains passages
étaient coupés aux ciseaux, ou oblitérés en
partie, vont intenter un procès à l'adminis-
tration des Postes. M. Rousseau, avocat à
Paris, a été chargé de poursuivre l'affaire
devant les tribunaux, aussitôt les vacances
terminées.

On télégraphie de Constantinople, 5 oc-
tobre :

Les ambassadeurs français et anglais
ont déclaré au Sultan que leurs gouverne-
ments ne permettraient, à aucun prix, l'in-
gérance de la Porte dans les affaires égypti-
ennes.

En outre, M. Tissot a renouvelé au Sul-
tan les observations de la France relative-
ment à l'envoi incessant de troupes et de
pièces d'artillerie dans la Tripolitaine. Notre
ambassadeur a ajouté que l'envoi de ces
pièces d'artillerie constituait une menace di-
recte contre la France.

Nous croyons savoir que cette entrevue
a été des plus agréables et que le langage de M.
Tissot a été celui d'un ambassadeur prêt à
demander ses lettres de rappel.

A propos de la création des « plaques
d'identité », pour la confection desquelles
un crédit a été voté par les Chambres, quel-
ques jours avant leur séparation, le Progrès
militaire dit ceci :

La distribution des plaques d'identité
aux soldats a été faite par l'Allemagne en
1870. Nous aurons mis onze ans à adopter
cette mesure si simple et encore la 5^e Direc-
tion aura-t-elle attendu le 27 septembre,
cinq mois après le début de l'expédition de
Tunisie, pour l'appliquer aux troupes d'A-
frique. Ce seul rapprochement donne la me-
sure de l'esprit de progrès qui anime l'inten-
dance et prouve qu'il est temps que les
Chambres lui substituent un corps de fonc-
tionnaires administratifs dévoués à la
prompte exécution des réformes dont l'ar-
mée a besoin.

EN AFRIQUE.

Le général Saussier a télégraphié au gé-
néral Farre, le 5 octobre, qu'il a donné ordre
d'occuper les forts de Tunis. Nos troupes
sont à Medjez-el-Bach soutenant celles d'Ali-
Bey.

Le général Caillot n'annonce rien de nou-
veau en Kroumirie.

Le général Logerot télégraphie au minis-
tre de la guerre que les tribus des Rial et des
Trabelsi ont fait avant-hier leur soumission
au général Sabatier.

Le général Etienne annonce de Sousse
que le calme se fait dans le Sohel. Les

Oubd-Said sont dans les environs de Kai-
rouan.

MOUVEMENTS DE TROUPES.

Le paquebot Picardie, de la Compagnie
des transports maritimes, est parti à onze
heures du matin pour Tunis, avec 122 hom-
mes et 125 chevaux du 47^e régiment du train
des équipages.

Le paquebot Alsace, de la même Compa-
gnie, est parti à cinq heures du soir, allant à
Sousse, avec 129 hommes et 260 chevaux
ou mulets du 47^e régiment du train des équi-
pages.

Quelques instants après, le paquebot Ville
de Rome, de la Compagnie transatlantique,
ayant à bord 40 hommes de la 16^e section
d'administration, 25 soldats isolés et de
nombreux passagers pour Oran, quittait le
quai précédé par le remorqueur.

Par suite du bris de l'amarré, au lieu de
prendre la passe sud du bassin de la Jo-
liatte, la Ville de Rome est allée heurter le
Persévérant de la Compagnie Valéry auquel
elle a enlevé le beaupré, puis le vapeur Ra-
phaël, de la maison Julien Carré, amarré au
quai situé vis-à-vis; et l'a coulé. Dans la
collision, la Ville de Rome s'est fait deux ou-
vertures à un mètre au-dessus de la ligne de
flottaison.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.
Le paquebot a dû rebrousser chemin. Les
passagers seront transbordés demain sur un
autre paquebot.

Le paquebot Ville de Madrid, de la Compa-
gnie transatlantique, est parti pour Tunis et
La Goulette avec 689 hommes et 120 che-
vaux, appartenant à diverses armes.

LE BANQUET DE BRESSUIRE

4 OCTOBRE 1881.

Plus de 2,000 personnes de l'arrondisse-
ment de Bressuire se sont rendues au ban-
quet royaliste présidé par M. le marquis de
la Rochejaquelein. L'ordre le plus parfait
et l'entrain le plus cordial n'ont cessé de
régner.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR M^{lle} MARTHE LACHESE.

(Suite.)

— Vous avez l'air de ne pas comprendre? dit
M^{lle} Le Huédeuc.

— Si, oh! si, mais, un jour... je crois que vous
m'avez raconté... oui... qu'avec cette parente, vos
relations étaient interrompues.

— Je viens de vous le répéter. Ces relations se
sont renouvelées comme je vous le dis.

— Et Miguella, reprit Françoise d'une voix de
plus en plus affaiblie, Miguella, comment a-t-elle
reçu cet appel?

— Je me demande encore quelle fut sa vérita-
ble impression. Je la vois toujours, lisant cette
lettre avec un regard bévère. Le sang lui montait
au visage, elle ne disait pas un mot. Mon père
était debout devant elle. Pauvre père! il avait
pleuré.

— Que vas-tu faire? demanda-t-elle.

— Que me conseillez-vous?

— De penser à ton bonheur. Nous ne voulons
que lui...

— Enfin, elle dit d'une voix étouffée :

— C'est la sœur de mon père; je ne puis ou-
blier ce lien, j'irai, je ne serai pas longtemps.

— Ces paroles nous entrèrent dans le cœur.
Françoise, Miguella aime la fortune. Elle va trouver
près de cette femme le bien-être, le luxe, une
riche dot. Quand reviendra-t-elle vers ceux qui
n'ont à lui donner que leur tendresse?

Et, sur les joues de la jeune veuve, des larmes
recommencèrent à couler.

Françoise était muette. M^{lle} Le Huédeuc conti-
nua :

— Elle nous communiqua le billet joint pour
elle à la lettre que recevait mon père. Je dois le
reconnaître, le tout était écrit avec une convenance
parfaite. Toutefois, je vous l'avoue, j'aurais trouvé
plus complet que M^{lle} Gardelès priât mon père
de lui conduire Miguella. Il aurait certainement
accepté.

Quelque chose passa dans le regard de Françoise.

— Tandis qu'elle l'a envoyé chercher par sa
dame de compagnie, femme âgée, de bonne mine;
mais, cependant, j'ai souffert de remettre ma
bien-aimée aux mains d'une inconnue. Devant
l'indication nettement formulée de ce moyen, vous
comprenez que mon père s'est abstenu...

— Il a bien fait, dit M^{lle} Hardellier. Sa dignité
ne lui permettait pas d'agir autrement.

— Et le sacrifice s'est consommé! soupira la
jeune veuve. Elle a pleuré en nous quittant, elle

avait la fièvre, j'en suis sûre; ses lèvres étaient
comme du feu. J'ai voulu la retenir, elle m'a
résisté. Que Dieu la garde! pauvre enfant! Ah!
s'il exauce mes prières, un jour il la ramènera.

Françoise restait silencieuse comme si elle ne
pouvait trouver le moyen de répondre à M^{lle} Le
Huédeuc.

— Et vous? dit enfin celle-ci, chère amie, quand
êtes-vous donc arrivée?

— Tout à l'heure.

— Tout à l'heure! Je vous remercie, Françoise,
d'être ainsi accourue près de moi. Mais vous devez
être bien fatiguée.

— Non, dit M^{lle} Hardellier.

Et, d'une voix où perçait une sourde énergie,
elle reprit :

— Puisqu'elle a pu s'éloigner de vous, ne pleu-
rez pas tant Miguella, vous avez vos enfants. Vous
êtes très-changée...

— Oh! dit la jeune femme en se redressant et,
tout à coup, retrouvant un sourire, rassurez-vous.
Même en regrettant une sœur adoptive, on est
mère avant tout. Je suis changée, dites-vous?
Quant à cela, c'est possible. Nous n'avons fait que
souffrir depuis un mois. Au départ de Miguella
s'est ajouté un autre chagrin que, dans une mesure
réduite, sans doute, vous partagerez vous-même,
mon enfant, ainsi que votre bon père.

— Qu'y a-t-il encore? s'écria M^{lle} Hardellier.

— Celui qui, pour vous, n'est qu'un ami, mais
qui, pour nous, est un frère, Corentin Le Tianec...

— Eh bien?

— Il est ruiné.

— Ruiné!

Et, sur le dossier du fauteuil, la tête de Fran-
çoise vint chercher un appui.

— Qu'avez-vous? s'écria M^{lle} Le Huédeuc qui
fit un mouvement pour se lever et courir à la jeune
fille.

— Rien! dit Françoise en l'arrêtant d'un geste;
je n'ai rien. La fatigue, tant de surprises, d'émo-
tions...

— Chère enfant! Je n'aurais pas dû vous ap-
prendre ce soir....

— Je veux tout savoir, s'écria Françoise. Ne me
cachez rien. Ce qui m'a brisée, c'est de vivre
devant le silence. Ainsi M. Le Tianec...

— Il est pauvre aujourd'hui. Nous partageons
ses amertumes, soutenus par sa propre résignation.
On dirait que le malheur touche sans la blesser
cette âme sublime.

— Comment a-t-il été ruiné?

— Nul ne le sait. Pour trouver le mot de cette
triste énigme, tous les efforts sont demeurés
impuissants. Nous-mêmes, les siens, nous avons
échoué. On dit qu'il est victime de la faillite d'une
banque, qu'il ne veut pas livrer le nom des com-
promis. La cause est ignorée. Quant au résultat, il

Une tente immense avait été dressée dans une prairie décorée d'écussons aux armes de France et pavisée de drapeaux fleurdelisés.

A la table d'honneur, prennent place MM. le marquis de la Rochejaquelein, le général de Charette, Mayol de Luppé, Bourgeois, député, et de Chabot.

M. le marquis de la Rochejaquelein a le premier pris la parole. Il a fait un parallèle remarquable entre nos Rois d'autrefois et nos hommes politiques d'aujourd'hui, et exposé avec une éloquence admirable la situation faite à notre malheureux pays par la République. L'honorable président a terminé son discours en buvant au relèvement de la France par le retour du Roi.

De vifs applaudissements ont accueilli ce toast si patriotique.

Après lui, le général de Charette est monté brusquement à la tribune comme s'il eût voulu la prendre d'assaut.

« Messieurs, s'est-il écrié, je suis heureux et fier d'être au milieu de vous.

Je me sens le cœur plus grand et je comprends mieux la grande guerre de la Vendée.

Il me semble entendre un écho qui me redit ces paroles sublimes du plus chevaleresque des généraux vendéens :

« Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi ! »

Ce général s'appelait La Rochejaquelein. (Vive La Rochejaquelein !)

Celui qui porte ce nom n'est pas moins brave. — Honneur à eux !

Rappelez-vous ces paroles qui résument toute la grande guerre, et quand la France sera en péril, levons-nous tous comme un seul homme et courons tous sus à l'ennemi.

Vive le Roi !

La salle entière se lève et, pendant un instant, on n'entend que les cris de : Vive Charette ! Vive La Rochejaquelein !

Discours de M. Mayol de Luppé.

« Messieurs, il me paraît inutile de remercier les organisateurs de ce banquet. En pareil cas, on dirait mal et l'on sent mieux. Contentons-nous de sentir. Après les noms qui ont réenti dans cette enceinte, les La Rochejaquelein et les Charette, un seul peut être prononcé qui résume tous les héros, tous les dévouements, celui du Roi. (Applaudissements. — Vive le Roi !)

Un seul mot peut être prononcé après ce que nous avons entendu : Il faut des soldats.

Je ne suis que votre hôte, et je suis fier de vous dire : Je suis un soldat de plus avec vous tous.

Mais il est une chose qui doit être saluée tout d'abord : c'est le drapeau sous lequel nos ancêtres, qui sont représentés ici, ont rougi cette terre vendéenne du plus pur sang français.

Sous ce drapeau, ils ont su mourir ; sous ce drapeau, nous aussi nous savons souffrir et nous saurons mourir.

C'est sous ce drapeau que nous sau-

rons vivre, et je n'en puis parler sans qu' aussitôt ma pensée ne se reporte à cette terre d'Algérie qu'il nous a conquise, sur laquelle la République prend plaisir à élever l'incapacité gouvernementale à la hauteur d'un principe.....

Notre but à tous, notre volonté, c'est de relever cette noble France qu'on insulte. Le cri de « Vive le Roi » est le vôtre, car c'est le défi jeté à l'ennemi et l'affirmation de notre espérance.

Nous avons devant nous deux sortes d'adversaires : les uns qui nous calomnient, les autres qui nous disent : Nous sommes de cœur avec vous, nous pensons comme vous, mais, prenez garde, le cri de « Vive le Roi » est imprudent, soyez modérés, soyez sages ; soyez... dissimulés, cachez ce que vous pensez, ne dites pas ce que vous êtes, c'est le plus sûr moyen d'arriver.

Messieurs, cette politique, c'est la politique des choses qu'on ne nomme pas.

Nous, nous devons être fiers de notre titre, le plus beau de tous, celui de royalistes, c'est-à-dire de chrétiens et de Français.

Le royaliste est celui qui garde le culte de la patrie et de ses souvenirs. Il se doit au pays, à toute heure, à tout instant.

A ces adversaires qui nous calomnient, nous répondrons un seul mot :

Nous, nous ne voulons pas revenir en arrière. Le drapeau du Roi, c'est le drapeau des grandeurs et des gloires du passé, c'est aussi le drapeau des grandeurs et des gloires de l'avenir.

Le passé est mort, nous ne voulons pas le ressusciter. Nous regardons devant nous.

Nous sommes les hommes des temps nouveaux, et si nous nous souvenons du passé, c'est pour préparer l'avenir.

Vous savez ce que c'est, sur cette terre française, d'être gentilhomme : c'est le privilège, conquis à force d'estime et de sympathie, d'être au premier rang à l'heure du péril avec vous et comme vous.

Passons aux autres adversaires, à ceux qui vous disent : « L'heure n'est pas venue, ne parlez pas trop haut, ne vous nommez pas surtout, vous pourriez vous compromettre ! » A ceux-là je leur dirai : Allez vous-en, nous n'avons pas besoin de vous !

Nous n'avons qu'à montrer le but que nous voulons atteindre, c'est un but honnête, loyal, et ici je ne puis m'empêcher de songer à cette époque mémorable du 16 mai. Le maréchal de Mac-Mahon, dont j'apprécie le courage sur les champs de bataille, voulait engager la lutte contre la Révolution. Les hommes qui l'entouraient ont prétendu mener cette grande entreprise pour le salut du pays et ils ont dit : « Suivez-moi, je ne sais pas où je vais. » Voilà une singulière invitation. Le pays ne l'a pas suivi et je l'en félicite.

Mais un chef vendéen, dont on vous rappelait tout à l'heure les paroles : « Si j'avance, suivez-moi », a été écouté et tous l'ont suivi à la victoire.

Le conseil qu'on vous donne n'est que de la pusillanimité. (Une voix : Dites de la lâcheté !). Soit, j'accepte le mot et je vous dis :

Elles descendirent ensemble et Françoise remonta dans sa calèche. Mais depuis le moment où elle se retrouva seule jusqu'à celui où elle franchit le seuil de sa demeure, elle n'eut que ces pensées, se rejoignant dans son esprit, s'enlaçant comme les anneaux d'une même chaîne :

— J'ai vu cette femme sortir de chez M. Le Tianec. Je sais ce qu'elle réclamait avec colère. Maintenant, cette femme est riche ; Mignelle est riche : tout s'est accompli dans le silence, et M. Le Tianec est ruiné !

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 10 octobre 1884.

Avec le concours de M^{lle} Marie MORA, forte chanteuse des théâtres de Gand et de Bordeaux.

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Vaëz, musique de DONIZETTI.

M^{lle} Marie MORA remplira le rôle de Léonor.

Prix des places de l'opéra.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Vous, royalistes, affirmez ce que vous êtes, ne dissimulez rien, n'étouffez pas ce qu'il y a de plus généreux dans le cœur de l'homme : la franchise, la loyauté, l'honneur. Ecoutez cette grande voix qui vient de l'exil, cette voix du Roi qui connaît son pays et son temps, qui a déjà planté les jalons de la route glorieuse où le Roi et le peuple se rencontreront dans un fécond embrassement (Vive le Roi ! Vive Henri V !), du Roi qui dit à la France : J'ai toi dans ton génie, je t'aime et je te connais, je sais à quelle hauteur tu peux atteindre, et si je me tiens sur un sommet, c'est pour t'élever avec moi au niveau de ta gloire. (Vive le Roi !)

Je sens passer ici le souffle de la Vendée héroïque et mon cœur bat à l'unisson du vôtre pour l'idée et l'image de la patrie qui domine tout.

Je n'ai qu'une ambition, c'est d'être l'écho de votre voix ; comme moi, vous croyez que le Roi c'est la patrie couronnée, et c'est pourquoi nous pouvons crier avec confiance et fierté : Vive le Roi ! (Vive le Roi ! Vive Henri V !)

Après ce discours, accueilli avec un immense enthousiasme, M. de la Rochejaquelein, en quelques paroles émues, remercie l'assistance et l'invite à revenir l'année prochaine.

Tout le monde se sépare aux cris de : Vive le Roi ! Vive la France !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 octobre.

Nos rentes ont été bien tenues malgré l'augmentation du 1 0/0 du taux de l'escompte à Londres. Les affaires sont restreintes sans pour cela que les valeurs soient à des cours inférieurs à ceux de la veille.

Le 3 0/0 fait 84.27 et le 5 0/0 116.20. Le Crédit foncier, depuis qu'il a franchi le cours de 1.700, se tient ferme au-dessus de ce prix : on cote 1.720. Les Magasins d'Algérie sont demandés à 698.75.

Le Comptoir industriel de France et des colonies a été très-heureux dans l'émission des obligations de la Compagnie des Messageries fluviales, car en banque on recherche ces titres pour le compte des capitalistes sérieux.

Notons les demandes d'actions Malétra qui prennent un redoublement d'activité par suite de l'excellent placement que représente ce titre.

On cote 990 sur la Française financière ; les ordres se faisant sur le marché du comptant, la hausse va s'accroître plus sérieusement encore.

Le Crédit général français reste à 945.

La Banque transatlantique s'inscrit en grande fermeté aux environs de 675.

Recettes de plus de 6,700,000 francs pour 6 mois de la Société générale de Laiterie ; aussi les cours s'élevèrent-ils à 620.

L'épargne recherche avec empressement l'action Alais au Rhône au prix de 505 ; il y a encore un joli bénéfice à venir. L'obligation fait 315.

L'hypothèque foncière a d'importantes demandes en obligations de 500 francs rapportant 5 0/0 ; ce genre de placement, qui est le plus solide, est très en faveur parmi les petits capitalistes.

La Banque de Prêts est recherchée à 625.

La Banque nationale s'est traitée aujourd'hui à 685.

Peu de placements offrent un revenu aussi rémunérateur que l'obligation de la Compagnie des Ateliers et Chantiers du Rhône, puisqu'elle donne 5 0/0 d'intérêt annuel.

Chronique Locale et de l'Ouest.

École de cavalerie de Saumur.

LISTE des Vétérinaires stagiaires appelés à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie pendant l'année 1884-1885 :

MM.

Brunat, Eugène-Martin-Procope.
Fray, Jean.
Manieux, Henri-Charles.
Cellier, Léon-Alfred.
Junot, Charles-Marie.
Descampeaux, Charles.
Beylot, Elie-Léonard.
Rouet, Victor-Marie-Félix.
Pellotier, Emile-Léon.
Rolland, Jean-François.
Roy, Adrien.
Bouleux, Joseph-François.
Fournié de Lamarlinie, Paul-Alfred.
Mouraret, Louis.
Bernard, Pierre-Nicolas-Emile.
Morel, Célestin-Pierre-Emile.
De Nalbec, Paul-François-Gabriel-Elie-Jean.
Bossu, Jean-Baptiste-Léonce-Joseph.
Méglin, Jules-Louis-Théophile.
Savagner, Jules-Etienne-Napoléon.
Querruau, Armand-Charles-Marie.

Harlay, Emile-Arthur.
Marchal, Marie-Victorin-Jules-Emile.
Richard, Jules-Marie-Charles.
Caron, Joseph-Félicien-Alcide.
Gauthier, Charles-Henri.
Petit, Louis-Oscar.
Fayet, Pierre-Antoine.
Decoly, Louis-Jean.
Pascaud, Louis-Philippe.

M. le Maire de Saumur nous adresse la lettre suivante, dont il ne nous demande pas l'insertion, mais dont nous ne voudrions cependant pas priver nos lecteurs :

Saumur, le 6 octobre 1884.

Monsieur le Rédacteur de l'Écho Saumurois,

On me remet votre numéro du 6 courant contenant un article du Courrier d'Angers m'accusant d'avoir refusé, à un sieur Louis Laigneau, aubergiste à Douces, l'autorisation de tenir son débit cette commune, parce que ce débitant aurait porté des bulletins de M. Berger lors des dernières élections.

De nombreuses démarches auraient été faites auprès de moi par M. Laigneau et j'aurais cyniquement refusé de l'entendre.

Or je n'ai jamais vu M. Laigneau ni reçu aucune demande de lui ; et j'ignorais avant de lire votre journal qu'il existât à Douces un aubergiste de ce nom.

A part cela tout est exact dans l'article que vous insérez.

A vos lecteurs de juger qui mérite l'épithète de farceur.

Agréez mes salutations.

J. COMBIER.

Si la bonne foi de notre confrère d'Angers n'a pas été surprise, l'affaire peut devenir curieuse.

On nous écrit de Doué-la-Fontaine :

Monsieur le Directeur,

Il y a à Doué une individualité qui, d'ici quelques années, quelques mois même, est capable de rendre à notre pauvre canton le service le plus important, un homme capable en plusieurs mois de renverser tous les anciens préjugés, de rendre le pauvre riche, l'ignorant savant, le malheureux heureux ; un homme qui sait tout, même le français, un homme plus savant que tous les orateurs et tous les philosophes, un homme qui a des favoris, un homme qu'on aurait dû mettre au ministère de l'instruction publique, un homme qui a un lorgnon, un homme susceptible de parler de choses qu'il n'a jamais étudiées, un homme capable d'employer toute espèce de moyens pour réussir, un homme qui a de l'esprit, de l'esprit ! Oh ! si vous saviez ! de l'esprit comme quatre, comme dix ; non, comme cent, et ce n'est pas assez dire.

Et cet homme, Monsieur, cet homme est méconnu (méconnu, entendez bien, je ne dis pas inconnu), méconnu par une partie importante de notre population :

Ah ! cet homme, s'il pouvait être connu ! Figurez-vous donc, Monsieur le Directeur, que M. G. Puysegur, qui se croit absolument nécessaire à Doué (ce dont lui seul est convaincu) et qui voudrait faire partir tous ceux qui le gênent pour se mettre à leur place, figurez-vous que M. G. Puysegur s'est mêlé d'attaquer ici l'enseignement religieux d'une manière un peu particulière, probablement parce qu'il supposait qu'on ne le poursuivrait pas.

Mais il se trompe, ce cher M. G. Puysegur. Quoi ! il se figure que nous le laisserons semer des soupçons contre nous sans souffler mot !

Non, Monsieur G. Puysegur, il n'en sera point ainsi, et puisque vous voulez être connu, nous parlerons de vous, nous en parlerons tant et si fort que tout le monde vous connaîtra et que bientôt, comme vous le désirez, entre MM. Guichou, Bineau et vous, la question personnelle sera vidée.

Si donc vous voulez bien, M. le Directeur, dans votre obligeance qui m'est depuis longtemps connue, me prêter la publicité de votre journal, je m'en servirai pour faire connaître à cette partie de notre population, qui est encore assez en retard pour ne pas qui est encore assez en retard pour ne pas connaître comme il faut l'illustre M. G. Puysegur, le fameux factum dont il est si fier, j'en suis sûr, que le grand Napoléon de France 2 octobre 1884. Je le parcourrai tout entier, car il est rempli de telles et de si grandes choses que, je n'en doute point, quand il sera bien connu, la réputation de M. G. Puysegur sera inébranlable et éla-

ble, et le résultat des élections prochaines certain.

» EDRELESTAN. »

M. Salmon, notaire à Doué, administrateur de l'hospice, délégué cantonal, candidat républicain doublement malheureux au Conseil municipal de Doué et au Conseil d'arrondissement, vient de mourir à Nantes, après quelques jours de maladie.

M. Salmon avait pris un rôle des plus actifs au banquet démocratique offert il y a quinze jours à M. Bury, et s'était fait remarquer, sur la voie publique, par ses transports de joie à la suite de ce banquet.

Depuis ce jour, où il a été tenu éloigné de son étude, les créanciers y affluent en grand nombre. Y aurait-il déficit ?

Le Journal officiel publie un arrêté du ministre de l'instruction publique, en vertu duquel une session extraordinaire, exclusivement réservée aux engagés conditionnels d'un an, sera ouverte devant les Facultés des sciences et les Facultés des lettres, le 25 octobre courant, pour les épreuves du baccalauréat.

On annonce des poursuites nombreuses, sur une communication du ministre des travaux publics, contre les exploitants de mines et carrières qui emploient de la dynamite sans avertir l'autorité préfectorale.

Le prochain recensement quinquennal de la population aura lieu, dit-on, dans le mois de décembre prochain.

Il y aura le 16 mai 1882 une éclipse totale de soleil visible en France.

Le ministre de la guerre vient de faire créer en Tunisie des bureaux où l'on pourra transformer en argent les mandats-poste adressés de France à nos soldats, qui ne pouvaient pas en toucher le montant. Il a fallu les plaintes des parents qui envoyaient de l'argent, et celles de leurs enfants qui ne pouvaient le toucher, pour faire créer ces bureaux, et la guerre dure depuis plus de six mois. Mieux vaut tard que jamais.

On annonce la prochaine mise à exécution d'une mesure dont il a été question à plusieurs reprises. Il s'agit de la mise en vente par l'Administration des Postes d'enveloppes et de bandes toutes timbrées.

Si l'on en croit certains journaux, M. Cocheret aurait décidé l'essai de cette innovation, qui serait prochainement inaugurée.

ANGERS.

On dit qu'il circule à Angers des pièces fausses d'un franc, au millésime de 1867 et à l'effigie de Napoléon III. Elles sont moins brillantes et moins sonores que les pièces de bon aloi.

NANTES.

On lit dans le Phare de la Loire :

« Le mouvement administratif annoncé depuis assez longtemps, et qui avait été retardé par suite de l'absence de M. Constant, paraîtra au Journal officiel vers la fin de la semaine. Il portera sur cinq préfetures et un grand nombre de sous-préfetures et de conseils de préfecture.

» L'opinion publique se demande si M. Herbette sera compris dans ce mouvement. Tout le monde y gagnerait et lui peut-être plus que nous encore, car la situation qu'il s'est faite ici n'a rien qui puisse justifier son obstination à y rester. »

L'Espérance dit à ce sujet :

« M. Herbette n'est donc plus « le Sympathique » pour le Phare de la Loire ?

» Bien que nous ne soyons pas suspects de sympathies très-vives pour M. Herbette, nous serions désolés de le voir quitter notre département. Comme aucun préfet n'est plus capable de rendre le gouvernement odieux, nous désirons qu'il nous reste, tant que nous aurons à subir cet épouvantable déau qui se nomme la République. »

On lit dans l'Espérance de Nantes :

« Nos lecteurs n'ont pas oublié les nombreux procès intentés par la police à nos

amis, à l'occasion de la Fête-Dieu. A la même époque, un ouvrier brossier, nommé Lenormand, comparait devant le Tribunal correctionnel sous l'inculpation de coups à ses agents. Cet individu qui était ivre vint sur la place Sainte-Croix où se trouvaient un grand nombre de « cléricaux » et se mit à chanter la Marseillaise.

» Les agents, pour obéir aux ordres reçus, voulurent lui imposer silence, le brossier continua ses chants, et cinq agents eurent beaucoup de peine pour avoir raison de ce chanteur obstiné qui leur distribuait, avec une liberté toute républicaine, les injures et les coups.

» Cet homme, qui tenait tête à cinq agents, se présenta devant le Tribunal avec de nombreux certificats constatant le mauvais état de sa santé.

» Les juges se montrèrent envers Lenormand d'une indulgence extrême en ne le condamnant qu'à trois jours de prison.

» Au lieu de savoir gré au Tribunal, de cette indulgence, les radicaux poussèrent l'audace jusqu'à le dénoncer auprès du garde des sceaux pour avoir condamné un bon citoyen coupable seulement d'avoir crié : Vive la République !

» Eh bien, le protégé de ces radicaux, cette victime d'une magistrature sans entraves, est venu s'asseoir pour la seconde fois sur les bancs de la police correctionnelle sous la même prévention de coups à agents. Non-seulement cet agneau a frappé les agents, mais il les a cruellement mordus et les menottes seules ont pu calmer sa fureur. Comme Lenormand est républicain, les menottes n'ont pas eu le temps de meurtrir ses mains, elles lui ont promptement été enlevées. Oh ! s'il se fût agi d'un « cléric », les agents ne se fussent pas laissés si facilement attendrir.

» A la prochaine occasion, la radicalité témoignera sa reconnaissance aux agents en poussant contre eux des cris de mort et en applaudissant les repris de justice qui s'efforceront de les jeter à l'eau, ainsi que cela se passait encore tout récemment sur la Fosse. »

La commune de Sautron (arrondissement de Nantes) possède deux écoles de filles : une école libre tenue par des religieuses, une école communale tenue par une institutrice laïque. L'école des Sœurs attire toujours un grand nombre d'enfants, car la population de cette excellente paroisse tient surtout à ce que les enfants reçoivent un enseignement solidement religieux.

M. le Maire, qui a d'autres soucis, garde toutes ses préférences pour l'école laïque, et pour contraindre les familles à lui confier leurs enfants, il a trouvé ce système aussi ingénieux que peu libéral :

Les parents qui ont des garçons et des filles devront envoyer ces dernières à l'école laïque, sinon l'unique école qui existe dans la commune restera fermée pour les garçons.

On croit rêver quand on entend parler de ces choses, et pourtant c'est une vérité incontestable : nous en avons sous les yeux des preuves authentiques ; nous allons les soumettre à l'appréciation de nos lecteurs.

Voici la lettre adressée par M. Thibaud, maire de Sautron, à ses administrés :

MAIRIE de SAUTRON (Loire-Inférieure).

Monsieur, Le Conseil municipal de Sautron a décidé que si vous continuez à envoyer votre garçon à l'école communale de Sautron, vous devez également envoyer votre fille à l'école communale dirigée par M^{lle} Halgand.

C'est à titre de complaisance que la commune reçoit votre fils et elle a le droit de vous imposer cette obligation.

Si vous refusez cette condition, d'ici huit jours votre garçon ne pourra plus suivre l'école de Sautron.

Agréez mes civilités. Le Maire, (Signé) THIBAUD.

Il n'y va pas par quatre chemins, M. le Maire de Sautron, son langage est celui que doit tenir tout bon républicain pour qui le cléricisme est toujours l'ennemi. Comment M. Thibaud, qui est juriconsulte, conciliera-t-il les exigences de la loi sur l'instruction obligatoire avec ses procédés autoritaires ? S'il ferme l'école aux petits garçons dont les sœurs fréquentent l'école congréganiste, comment s'y prendra-t-on pour qualifier leur absence de délit ?

(Espérance du Peuple.)

LE MANS.

Un individu, domicilié au Mans, vient d'être l'objet d'un mandat d'arrêt pour crime de bigamie.

Il paraît que les comices agricoles ne peuvent rendre service à l'agriculture s'ils ne sont pas républicains. Le Journal du Mans nous raconte que les principaux membres du comice agricole de Bonnétable ayant adressé une requête au maire, le citoyen Girard, pour savoir si la municipalité mettrait à leur disposition, pour le banquet du comice, les places Saint-Etienne, la Croix-Rouge, le carrefour des Noës et les Pelouses, ne reçurent aucune réponse. Mais, dans les jours qui suivirent, une réunion du conseil municipal mit en présence le maire, M. Girard, et le président du comice, M. de la Rochefoucauld. Celui-ci profita de la circonstance pour prier M. le maire de vouloir bien lui faire connaître sa réponse à la demande du comice agricole.

— Vous la connaîtrez demain, Monsieur le président, répondit le maire.

Et, le lendemain, le crieur public tambourinait l'arrêté d'interdiction.

Périsse l'agriculture, si elle ne rend pas hommage aux grands principes !

Faits divers.

Ce que coûte une œuvre d'art. — Les statues aux grands hommes sont à l'ordre du jour. Ne nous en plaignons pas. Mais nous saisissons cette occasion pour essayer de détruire un vieux préjugé qui consiste à croire qu'une statue ne doit toujours l'élevation de son prix qu'à sa valeur artistique, ou plutôt à l'engouement dont son auteur est l'objet.

Eh bien ! il faut tenir compte aussi de sa valeur matérielle.

Si l'on en veut juger par un exemple, que l'on jette un coup d'œil sur des notes du statuaire Barrias, relative au groupe allégorique de la Défense de Paris, œuvre qui a figuré au dernier Salon :

Pour frais de modèles, 600 francs.

Pour fourniture de terre (790 pains à 70 centimes), 553 francs.

Pour location d'un mannequin, à 40 fr. par mois, 50 francs.

Pour location de costumes, capotes, souliers militaires, etc., 24 fr. 50.

Pour le moulage, 650 francs.

Pour les frais de transport, 90 francs.

Pour location d'atelier et chauffage, 500 francs.

Pour l'armature en fer, l'échafaudage, 639 francs.

Pour frais de praticiens et metteurs au point, etc., 4,000 fr.

Pour un aide à 5 fr. par jour, 209 journées, 1,045 fr.

Pour traitement à un élève, pendant 3 mois, 1,000 fr.

Pour le moulage définitif, 3,500 francs. Soit, en comprenant nombre d'autres menus frais, un total de 15,000 francs.

Que l'on ajoute à ces dépenses le prix du marbre, le travail des praticiens chargés de dégrossir le bloc ou le prix du bronze et de la fonte, et on reconnaîtra facilement que la seule valeur matérielle, dans les œuvres d'art de cette nature, est déjà excessive.

Et le travail de l'artiste, maintenant ?

Il y a deux ans, une Société s'est formée à l'effet de rechercher si l'ouverture d'un canal maritime entre l'Océan et la Méditerranée était praticable ou non.

La préoccupation principale des fondateurs de cette œuvre était d'assurer en tout temps, malgré tout, la concentration de nos moyens de défense et d'attaque sur l'une et l'autre mer. Subsidiellement, ils se proposaient de maintenir la France contre toutes les rivalités dans la position qu'elle a de tout temps occupée jusqu'ici, comme intermédiaire naturel, obligé, du transit de l'Europe avec le reste du monde.

Une commission, nommée par le ministre des travaux publics pour examiner les études de cette société, a été d'avis que la percée de l'Océan à la Méditerranée par les vallées de la Garonne et de l'Aude était parfaitement praticable ; elle a admis également que l'alimentation du canal établi dans

des conditions de largeur et de profondeur calculées pour donner passage aux plus grands types de notre flotte militaire pouvait être assurée. Quant au temps nécessaire au passage des trains de l'une à l'autre mer, quelques membres de la commission l'ont estimée à soixante-quatorze heures, d'autres seulement à quarante.

Le canal partirait de Bordeaux, suivrait la vallée, en touchant aux points importants d'Agen, de Toulouse et de Carcassonne, et atteindrait Narbonne.

Avant de donner son approbation à cette œuvre, le gouvernement a décidé de consulter les conseils généraux et les chambres de commerce sur son utilité.

En conséquence, la Société vient de demander au conseil général de la Seine, en lui transmettant tous les documents qui peuvent l'éclairer, de formuler la résolution suivante :

« Considérant que le canal de l'Océan à la Méditerranée, permettant aux grands navires de commerce et aux grands navires de la marine militaire de passer de l'Océan dans la Méditerranée, serait un œuvre intéressant au plus haut degré la prospérité de la France et sa sécurité ;

» Considérant que la possibilité de l'exécution a été reconnue par une commission d'hommes spéciaux présentant toutes les garanties possibles ;

» Est d'avis que le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour appeler d'urgence les Chambres à se prononcer sur la convenance de la construction du canal. »

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la résolution que croira devoir prendre, sur cette importante question, le conseil général de la Seine.

CONSEILS ET RECETTES.

Le moment d'effeuiller les plantes. — Les feuilles sont d'autant plus riches en suc et en jus qu'elles sont plus rapprochées de l'époque de la floraison, et d'autant plus pauvres qu'elles sont plus rapprochées de leur chute. C'est ce que paraissent savoir les ébrancheurs d'arbres fourragers qui attendent le complet développement des rameaux de l'année ; mais les ménagères qui dépouillent leurs choux ou leurs betteraves des feuilles principales ne paraissent pas le savoir. Tantôt elles enlèvent ces feuilles pendant la pleine végétation, ce qui devient très-nuisible aux plantes ; tantôt elles attendent qu'elles jaunissent. Dans ce dernier cas, elles n'offensent nullement les plantes, mais le fourrage qu'elles prennent en cet état ne vaut rien ou à peu près.

Avec les choux et les betteraves, le seul bon moment pour effeuiller est celui où les feuilles de la base s'arrêtent dans leur développement et se défont ou perdent la vivacité de leur couleur verte. Vivantes, elles contiennent un jus agréable et nourrissant ; mortes ou mourantes, on n'y rencontre plus guère que des sels ferreux qui ne sont pas du goût des animaux.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

UNE DEMOISELLE, munie de son brevet supérieur, désire donner des leçons de français.

S'adresser Grand'Rue, n° 55, à Saumur, tous les jours, de 2 heures à 4 heures, excepté le dimanche.

Cédant aux instances de plusieurs familles, M^{lle} M. COLLMANN vient de se fixer à Saumur pour y donner des leçons de chant et de piano.

M^{lle} COLLMANN n'est pas à ses débuts dans l'enseignement de la musique. Fille d'un compositeur allemand bien connu dans notre Anjou, elle professe depuis sept années, et fait du chant une étude spéciale.

S'adresser à Notre-Dame des Ardilliers, et, pour renseignements, à la Retraite.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel Pilon, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélan-

colie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PAVLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).
N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-uit

ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbounetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND;

Besson, successeur de TEXIER, J. Bussone, épiciers, pharmacien et épiciers, et partant chez les boulangers, rue Castiglione, Paris. — Du BARRY et C^e (limited), (718)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
h.	matin.	A POITIERS	A ANGERS
6	25	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.
8	25	7 h. 30 soir.	11 h. 18 matin.
11	15	4 h. 55	
1	17	50	
4	55		
7	50	11 h. 48	9 h. 10 soir.

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
h.	matin.	A MONTREUIL	A SAUMUR
5	50	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8	35	5 h. 17 soir.	6 h. 38 soir.
12	15	3 h. 50	4 h. 36
6	45	10 h. 47	11 h. 30

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 OCTOBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	84 15		15	Comptoir d'escompte	1045		5	C. Gén. Transatlantique	620		
3 % amortissable	96			Crédit de France	835		2 50	Canal de Suez	2150	40	
3 % amortissable nouveau	84 50		35	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1715			Société autrichienne	775		
4 1/2 %	113		50	Obligations foncières 1877	358	50		OBLIGATIONS.			
5 %	116		16	Obligations communales 1879	446		1 50	Est	389		
Obligations du Trésor	512		1	Oblig. foncières 1879 3 %	445		75	Midi	387		
Obligations du Trésor nouvelles	520		3	Soc. de Crédit ind. et comm.	775			Nord	394		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235		3	Crédit mobilier	760		15	Orléans	389	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506		1	Est	828	75	3 75	Ouest	390		
— 1865, 4 %	512		4	Paris-Lyon-Méditerranée	1930	15		Paris-Lyon-Méditerranée	389		
— 1869, 3 %	407		4 50	Midi	1300	10		Paris (Grande-Ceinture)	386	50	
— 1871, 3 %	394		1	Nord	2090		5	Paris-Bourbonnais	389	50	
— 1875, 4 %	520		1	Orléans	1327	50		Canal de Suez	567	50	
— 1876, 4 %	518	50	1 50	Ouest	845						
Banque de France	6600		25	Compagnie parisienne du Gaz	1680		5				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
h.	matin.	h.	matin.
3	heures 8 minutes	3	heures 26 minutes
6	45	8	21
8	56	9	40
1	25	12	40
3	32	4	44
7	15	10	28
10	37		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.
A VENDRE
UNE MAISON
Au Pont-Foucard,
Avec enclos arboré et pièce d'eau.
S'adresser à M. BOURNILLLET ou à M^e GAUTIER. (635)

A LOUER
PRÉSENTMENT
Ou pour Noël prochain,
UNE MAISON
Avec jardin, remise et écurie.
Située rue Verte, à Saumur.
S'adresser à M^{me} veuve Angelo BOLOGNESI, rue de Poitiers. (623)

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
Propriété
DE
GRANGE-COURONNE
A dix minutes de la gare d'Orléans,
Comprenant : maison de maître, pavillon et servitudes, bosquet, grand jardin d'agrément et de produit.
S'adresser à M^e MÉROUAS, notaire, ou à M. LORRAIN-HUBLOT. (573)

A VENDRE
Quantité de futailles vides, demi-muids, pipes, chaudières en chêne.
S'adresser à M. A. MORICET, négociant à Saint-Florent, près Saumur.
M. PAUL MÉNAGÉ, négociant à Saumur, demande un apprenti.

M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, demande un second clerc.
Bons appointements.

CAFÉ DE LA PAIX
On demande de suite un jeune homme pour travailler à l'office. (624)

LA MAISON GERBEAUD
Rue d'Orléans, n° 3, à Saumur,
Demande des ouvriers tailleurs. (624)

AVIS
LES MAGASINS DE LA GLANBUSE
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)

BLANC ET NOUVEAUTÉS
MEXME FRÈRES
6, rue Saint-Jean, Saumur.
On demande un apprenti.

BONNET-GIBAUDAN
Cité Pury, BORDEAUX
Vins & Liqueurs de Bordeaux
CONSERVES ALIMENTAIRES
des 1^{res} Marques françaises et anglaises
Envoi de Prix-Courants et réponse à toute lettre affranchie.
On demande des Représentants avec bonnes références.

33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS PAR MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts

PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 106 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

En préparation : L'ART NATIONAL par M. DU CLEZIOU, 2 vol. gr. in-8, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 200 bois dans le texte.

1 FRANC PAR AN **150,000 Abonnés** **52 NUMÉROS**

Le Moniteur

Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres.

UN FRANC PAR AN

PHARMACIE NORMANDINE
11 et 13, Rue Saint-Jean SAUMUR

M. NORMANDINE prévient le public que, désormais, il tiendra la droguerie médicinale et pour les arts.
Herboristerie, spécialité pour vétérinaires.
Comme toujours, les produits vendus seront de premier choix, à des prix très-modérés.

La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.
Bons renseignements.
S'adresser au bureau du journal.

OUVERTURE
DE LA
BLANCHISSERIE SAUMUROISE
Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf.
Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.
Cylindre et calendre des toiles damassées.
S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

Saumur, imprimerie de P. GODDET.